

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2020 à 20h30

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire**

Etaient présents : **Mmes. BOUILLÉ Laurence, HURSTEL Lucienne, ROHR Agnès, SCHWOEHRER Martine, SCHWOERTZIG Sabrina et MM. KEUSCH Jean-Jacques, LAUFFENBURGER Mathieu, DEMOUCHE Sébastien, GASCHY Christophe**

Absents excusés : **Virginie GASCHY**

Secrétaire de séance : Sabrina SCHWOERTZIG

AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Avant de débiter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis, M. le Maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

013. RIFSEEP

014. Diagnostic des risques psychosociaux

Le Conseil Municipal **donne son accord à l'unanimité** au rajout de ces points à l'ordre du jour.

001. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 NOVEMBRE 2019

Le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques.

Madame Agnès ROHR souligne le fait que le compte-rendu du pv n'est pas fidèle à ce qui s'est dit lors du précédent conseil notamment la partie concernant l'abri associatif.

Le Maire propose de transmettre le chiffrage de l'abri associatif qui a été diffusé dans le bulletin communal pour justificatif.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 11/11/2019 en prenant en considération les modifications.

002. POINT SUR ABRI ASSOCIATIF

Le Maire présente un premier devis complémentaire établi par Système Wolf pour deux portes coulissantes. L'ensemble coûte 7 400 € HT avec la pose. Le deuxième devis concerne le bardage du pignon posé à 2 300 € HT.

POINT AJOURNE Le Conseil demande un devis pour un brise-vent.

003. PRET PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Maire présente les offres de Crédit Agricole et de Caisse d'Epargne. Crédit Mutuel a été sollicité mais n'a pas remis d'offre à ce jour.

Pour 100 000 € : taux 0,71 % et frais de dossier à 250 € pour Caisse Epargne.

Pour 100 000 € : frais de dossier 150 € et taux à 0,45 % pour Crédit Agricole.

Après débat, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de retenir l'offre de prêt du Crédit agricole.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat et les documents nécessaires pour le prêt photovoltaïque.

ADOpte À L'UNANIMITE

004. CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE

Le Maire rappelle :

qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Maire expose :

que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

Article 1er : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ VIE

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : Décès, Accident de service et maladie contractée en service, Longue maladie et maladie longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique, Mise en disponibilité d'office pour maladie, Infirmité de guerre, Allocation d'invalidité temporaire.
- Conditions : 4,55% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

- Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle, Grave maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.
- Conditions : 1.45% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative fixée par le conseil d'administration du Centre de gestion à 3% du montant de la cotisation.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

ADOpte À L'UNANIMITE

005. REMPLACEMENT DES CHAISES DE LA SALLE

Monsieur le Maire présente le devis qui consiste à changer les coques des chaises de la salle soit 200 pièces. L'ACSL, gestionnaire de la salle, propose de les prendre en charge.

Après débat, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** que l'ACSL fasse le choix auprès des fournisseurs, par la suite le montant HT sera refacturé à l'ACSL.

ADOpte À L'UNANIMITE

006. CHANGEMENT SUR LES ORGANIGRAMMES DES PORTES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente le devis Ferbat qui s'élève à 2 190 € HT.

Après débat, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** pour que tous les bâtiments communaux (hors mairie) soient sur un seul organigramme de clé.

ADOpte À L'UNANIMITE

007. MOBILIER EGLISE

Jean-Jacques KEUSCH présente le devis de 16 chaises capitonnées pour environ 600 € HT ainsi que deux devis pour du mobilier de rangement à 2 300 € HT et 3 500 € HT.

Après débat, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** pour que le Conseil de fabrique fasse son choix et rembourse le montant HT à la mairie pour l'achat des chaises et du mobilier de rangement.

ADOpte À L'UNANIMITE

008. PRESENTATION DE L'AUTORISATION DE LOTIR POUR 3E ET 4E TRANCHE

Monsieur le Maire présente le dossier de demande d'urbanisme pour les futures tranches du lotissement Nachtweid. La durée d'instruction par l'ATIP est de 3 mois. Les demandes de réservation de terrain sont possible.

Après débat, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à envoyer la demande de permis de lotir au service instructeur d'urbanisme.

ADOpte A 7 POUR, 1 CONTRE ET 2 ABSTENTIONS

009. DEMANDE DE TERRAIN DANS LE LOTISSEMENT

Le Maire a été destinataire d'une demande particulière modifiant le dossier de lotissement afin de réserver un terrain. Il est demandé au Conseil s'il donne suite à cette demande.

VOTE : 1 POUR, 5 CONTRE ET 4 ABSTENTIONS

Après débat, le Conseil Municipal

- **REFUSE** de donner une suite favorable à cette demande.

010. REFACTURATION GARDE AVANT ECOLE

Après consultation avec la Commune de Schwobsheim, Monsieur le Maire propose de facturer 3,50 € l'heure de garde aux familles concernées pour cette année scolaire alors que le coût réel est d'environ 4,50 €. Le reste sera pris en charge par les Communes.

ADOpte À L'UNANIMITE

011. REFACTURATION

a) Commune de Schwobsheim/Fournitures scolaires : le décompte des fournitures scolaires pour l'année 2018/2019 a été établi et s'élève à 2 516,21 € au total. La somme de 1 220,55 € est à récupérer auprès de la commune de SCHWOBSHEIM. Ce montant a été calculé au prorata du nombre d'enfants de SCHWOBSHEIM scolarisés au sein du RPI.

b) Commune de Schwobsheim/Transport scolaire : dans le cadre des sorties scolaires (piscine, Strasbourg, etc.) 2018/2019, le décompte total s'établit à 748 €. La somme de 362,84 € est à récupérer auprès de la commune de SCHWOBSHEIM. Ce montant a été calculé au prorata du nombre d'enfants de SCHWOBSHEIM scolarisés au sein du RPI.

c) Commune de Schwobsheim/Quote-part aide maternelle : il y a lieu de recouvrer auprès de la commune de SCHWOBSHEIM la somme de 8 361,12 € correspondant à la quote-part due pour le paiement des aides maternelles pour l'année scolaire 2018/2019. Cette somme est calculée au prorata du nombre d'enfants de SCHWOBSHEIM scolarisés à BOESENBIESEN en classe de maternelle.

d) Commune de Schwobsheim/Tracteur : les frais d'utilisation du tracteur s'élève à 603,99 €.

e) Commune de Schwobsheim/Balayeuse : les frais d'utilisation de la balayeuse se chiffre à 222,56 €.

f) Commune de Richtolsheim/Tracteur et balayeuse : les frais s'élèvent à 541,64 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la récupération des charges pour la Commune de Schwobsheim et de Richtolsheim.

ADOPTE À L'UNANIMITE

012. INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION

Le droit de préemption urbain (DUP) permet à son titulaire d'acquérir prioritairement des biens immobiliers en voie d'aliénation. Dotée d'une carte communale, la commune souhaite instituer ce droit conformément à l'article L.211-1 du code de l'urbanisme sur l'ensemble de la carte communale.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** l'instauration du droit de préemption sur ces parcelles.
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre et à signer les documents nécessaires.
- **CHARGE** le Maire de publier dans deux journaux (DNA et l'Alsace) la présente délibération conformément à la législation.
- conformément à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme, une copie de la décision sera envoyée au directeur départemental des finances publiques, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près les tribunaux de grande instance de Strasbourg (dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain) et au greffe des mêmes tribunaux
- **CHARGE** le Maire de reporter le périmètre sur un plan et de l'annexer au document d'urbanisme
- **AUTORISE** l'ouverture d'un registre des préemptions
- donne délégation à M. le Maire pour l'exercice du droit de préemption urbain.

ADOPTE À L'UNANIMITE

013. RIFSEEP

Pour rappel en date du 13 mai 2019, le Conseil municipal avait autorisé le Maire à signer la convention RIFSEEP auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du régime indemnitaire des agents. Réévalué à 1 500 € mission au CDG67.

Après débat, le Conseil municipal

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaire à la mise en place du RIFSEEP

ADOpte À L'UNANIMITE

014. DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin lance un appel d'offre concernant le diagnostic des risques psychosociaux.

Après débat, le Conseil municipal

- **DONNE SON ACCORD** au Centre de gestion pour réaliser le diagnostic.

ADOpte À L'UNANIMITE

015. DIVERS ET INFORMATIONS

a) Bilan fête des Aînés

Le Maire présente le bilan de la fête des Aînés.

b) Centrales villageoises

Cette association basée à Muttersholtz, dont le but est de développer les énergies renouvelables, nous a sollicités pour mettre à disposition un toit d'un bâtiment communal. Le choix s'est porté sur celui de la salle. Un avis a été demandé au bureau d'étude structure pour savoir si la charge supplémentaire est supportable pour le bâtiment. Une réunion de présentation de cette association est prévue le 03 mars 2020 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 23 heures 58 minutes.

***Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Boesenbiesen, le 05/02/2020
Le Maire, Jean-Blaise LOOS***